



Procés contre mon employeur et enceinte

Par **pamepala**, le **24/02/2010** à **12:24**

Bonjour,rrrnJe suis actuellement en CDI et en maladie pour dépression depuis avril 2009.rnrnJ'ai demandé à mon employeur la rupture conventionnelle de mon contrat de travail qu'il a refusé.rnrnJe suis donc passée devant le conseil du prud'homme le 1er février 2010 et le jugement sera rendu le 12 avril 2010. Après il y aura surement les appels.rnrnJe suis donc toujours techniquement en CDI. Je viens d'apprendre que je suis enceinte.rnrnQue dois -je faire vis à vis de mon employeur? Quelles sont les solutions qui s'offrent à moi pour ne pas me retrouver sans ressources? De plus pendant tout ce temps je recherchais un autre emploi, que dois-je faire si je décroche un entretien.? Est ce que je dois suspendre pour le moment ma recherche.rnrnMerci d'avance.